

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 18/04/2024

VOI.24.00.A00906

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
RUE DE LACORE et RUE MAIRET

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu l'arrêté n°VOI.24.00.A00843 en date du 11/04/2024  
Vu la demande de la Direction Maîtrise de l'Energie et de l'entreprise FORASUD  
Considérant la modification des travaux de forages géothermiques RUE DE LACORE et RUE MAIRET

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté VOI.24.00.A00843 du 11/04/2024, portant réglementation de la circulation (Interdiction de stationnement, Circulation interdite, Mesure libre circulation et Circulation alternée) :

- RUE DE LACORE
- RUE MAIRET,
- RUE MAIRET est abrogé.

**Article 2 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 16 AVR. 2024

Pour la Maire,  
Par délégation,

Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée

